



Diffamations et garde à vue

Par **uniuc**, le **08/07/2008** à **13:54**

Bonjour,

Tout d'abord je tiens à m'excuser pour les différentes fautes qui feront sûrement dresser les cheveux sur la tête de certains d'entre vous.

Voilà ma femme a été convoquée et placée en garde à vue suite à une plainte pour complicité de viole.

De se que je connais de cette histoire qui c'est passé il y a plus de 8 années, La petite amie d'une amie de ma femme était venue dîner seule un soir chez ma femme et son ex mari.

Ma femme et la plaignante ont passé la soirée seule entre elles jusqu'à près de 3h du matin puisque le mari travaillais.

La plaignante, toute la soirée n'a fait que boire et prendre du lexomyle que ma femme possédais, et à même demandé plusieurs fois à ma femme de téléphoner à son ex mari pour qu'il ramène de quoi fumer (drogue); Comme si le faite que l'ex mari de ma femme soit sommelier lui permettait de se procurer se genre de chose.

Elle était dans un tel état d'ébriété qu'elle en a même cassé une table en verre.

Quand le mari de ma femme est rentré ils sont resté ensemble un peut de temps puis ma femme a du allé se coucher parce qu'elle se levais à 7h pour s'occuper de son petit garçon qui dormais à l'étage.

Le lendemain matin en se levant elle à retrouvé son marie et l'accusatrice dans les bras l'un de l'autre.

Elle a demandé à l'accusatrice de partir, celle-ci sans se démonter c'est levé et a même pris le temps de prendre une douche.

En partant ma femme lui a dit qu'elle allait tout raconter à son amie qui serait sûrement ravie d'apprendre cela, quelques heures après un coup de file retentissait une plainte avait été posée pour viol contre l'ex mari de ma femme.

Ils se sont présentés au commissariat la l'ex mari de ma femme a été entendu, et il n'y a pas eu de suite si ce n'est que ma femme en a perdu sa meilleure amie.

Pour l'info la soit disant violée ne possédait rien, n'étais pas vraiment lesbienne au contraire de sa petite amie qui était médecin et n'avait jamais touché un homme à ce que je sais. Se qui me laisse à penser connaissant ma femme et vivant depuis plus de 5 ans avec elle qu'elle m'a dit la vérité.

Surtout que cette vérité est arrivée après que je me sois fait insulter au téléphone un soir à 1 heure du matin par la plaignante, et ce soir là il n'était pas question de procédure ou autres, mais juste d'une personne qui avait couché ma femme et c'était permis en plus de m'insulter sous l'effet de l'alcool en pleine nuit.

Après ses explications confuses, voici donc mes questions.

Que dois-je faire pour ma femme ?

Ma femme doit-elle porter plainte pour diffamation ?

Et moi de mon côté ai-je le droit de porter plainte contre cette personne pour la peur et le mal que je ressens en ce moment ?

Cordialement, Uniuc.